Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20260331-04202603-DE

Commune de Lanrelas

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 31 Mars 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Absent(s) :	0
Procuration(s) :	0
Abstentions	0
Exclus :	0

Date de convocation :
24 MARS 2026.

04/2026/03

OBJET :

Nomination des conseillers délégués

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 1ER Avril 2026 et publication ou notification le 1er Avril 2026.

L'an deux mil vingt-six, le trente et un Mars 2026, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence de Mr Le Maire RÉALLAND Nicolas.

Etaient présents : **REALLAND** N- **HARIVEL** P - **PACE** F – **CARRE** A - **LEFEUVRE** H.- **HAMON** Y- **MENARD** D – **HAMEON** B – **METAYER** P- **JOUAN** D – **DERVAUX** C – **CASTEL** L – **GERARD** JM – **FARQUHARSON** N – **LEBAS** J
Était absente :
Étaient excusés :
Secrétaire de séance : **PACÉ Françoise**

==========

Vu le code général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite procéder à la nomination de deux conseillers municipaux délégués.
Ces nominations interviennent dans le but d'alléger les délégations allouées aux 2éme et 3éme adjoints.
Le maire informe le conseil municipal de son choix de nommer Madame MENARD Danièle et Monsieur HAMON Yannick conseillers municipaux délégués et précise que ceux-ci pourront percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.
Mme MENARD sera en binôme avec Mme PACÉ et Mr HAMON avec Mr CARRÉ.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonction du maire à des conseillers municipaux,

☒ **PREND ACTE** de la nomination de Madame MENARD Danièle en tant que conseillère déléguée pour remplir les fonctions relatives au domaine de compétence concernant les ŒUVRES SOCIALES de la commune ;
☒ **PREND ACTE** de la nomination de Monsieur HAMON Yannick en tant que conseiller municipal délégué pour rempli les fonctions relatives au domaine de compétence concernant la VOIRIE ;

☒ **AUTORISE** Mr Le Maire Nicolas RÉALLAND à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
PACÉ Françoise

Le Maire,
RÉALLAND Nicolas

MAIRIE DE LANRELAS (Côtes-d'Armor)